

Courrier : vos questions à M. Couchepin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

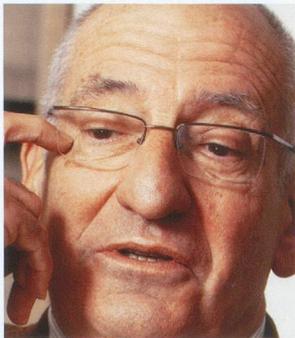
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Vos questions à M. Couchepin

Vous avez été nombreux à poser des questions à M. Pascal Couchepin. Elles concernaient, pour la plupart, le domaine de la santé.



Philippe Dutoit

Les caisses maladie font de la spéculation immobilière et s'enrichissent grâce aux primes versées. Est-ce bien raisonnable? En outre, il n'a jamais été possible d'obtenir la publication détaillée des comptes des caisses maladie dans le secteur de la LAMal. Pourquoi?

Jean Chable, Lausanne

Pascal Couchepin: A ma connaissance, il n'y a pas de compagnie qui de manière systématique fait du commerce immobilier. Aucun contrôle ne l'a démontré et ils sont pourtant très stricts. Si elles le font avec des fonds qui ne proviennent pas de l'assurance de base, elles peuvent prendre des risques. Mais c'est bien d'avoir des immeubles dans un portefeuille important. En ce qui concerne les comptes, j'invite cette personne à regarder sur le site internet de chaque compagnie d'assurance. Les plus grandes publient des comptes

aussi détaillés que n'importe quelle société commerciale.

Hausse des primes?

Les primes des assurances maladie ont été stabilisées en 2008. Est-ce pour mieux les augmenter en 2009?

S. Martin, Lausanne

P. C.: Par le passé, on m'a déjà soupçonné de ne pas tenir mes promesses. J'avais promis une augmentation moyenne de 2% en 2008 et 2% en 2009. Or, elle est de 0,5% pour 2008. Je pense que la promesse que j'ai faite sera tenue. Si les choses se passent bien pour 2009, certains diront: attention à 2010! Je rappelle quand même que depuis que je suis en fonction, les augmentations ont été divisées par deux, par rapport à la période précédente.

Une caisse de plus

Non à la caisse unique, oui à la caisse unifiée! Créons une 88^e caisse organisée comme caisse unique pour toute la Suisse, avec des sections cantonales.

Claude Martens, Genève

P. C.: Il s'agirait en fin de compte d'une nou-

velle caisse. Quelle différence y aurait-il avec la situation actuelle. Il y a eu des tentatives pour créer des caisses gérées par les prestataires de soins. Notamment à Fribourg, il y a quelques années. Elle a fini lamentablement en faillite parce qu'entre la théorie et la pratique, il y a un fossé qu'on ne comble pas facilement par des slogans.

Des économies

Certains médicaments coûtent Fr. 224.35 l'emballage de 100, qu'ils soient de 10, 20 ou 40 mg.

Ne pourrait-on pas faire des économies dans ce domaine?

André Mag, La Tour-de-Peilz

P. C.: Dans le domaine des médicaments, ce qui coûte cher ce n'est pas la production, c'est l'élaboration du médicament et en particulier la phase préparatoire de recherche. Il est possible que des quantités égales avec des concentrations différentes soient vendues le même prix. Partager en quatre les fortes doses ne permettrait pas de faire des économies importantes.

Homéopathie et génériques

Pourquoi supprimer dans l'assurance maladie l'homéopathie ou l'ostéopathie, alors que ces traitements sont efficaces et moins onéreux? Et pourquoi préconise-t-on les génériques pour la classe moyenne et les médicaments normaux pour les gens de la classe supérieure?

Elisabeth Weyermann, Villeret

P. C.: La loi prévoit des conditions strictes pour qu'une pratique médicale puisse être prise en compte. M^{me} Dreifuss avait lancé un projet pour vérifier si l'homéopathie répondait à ces critères. La conclusion des experts a été négative. Si on veut la rétablir comme moyen médical, il faut changer la loi. C'est vrai que l'homéopathie est meilleur marché, mais elle ne soigne pas les mêmes maladies. Il s'agit d'une médecine complémentaire. Ce qui coûte cher dans notre société, ce sont les grandes maladies. Quant aux génériques, ils ont exactement les mêmes molécules que le médicament d'origine. Moi-même, je ne consomme que des génériques.